



SITE NATURA 2000 FR 7200698 "CARRIÈRES DE CÉNAC"

BILAN D'ANIMATION 2016





UNION EUROPÉENNE Ce projet est cofinancé par l'Union européenne.





Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES







SITE NATURA 2000 FR 7200698 "CARRIÈRES DE CÉNAC"

BILAN D'ANIMATION 2016

Pascal TARTARY





UNION EUROPÉENNE Ce projet est cofinancé par l'Union européenne.





TARTARY P. 2016 – Bilan annuel 2016 d'activité de la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 des carrières de Cénac pour la deuxième tranche d'animation (2015-2018). CEN Aquitaine, DREAL Aquitaine, DDTM33. 14 p + annexes.

Maîtrise d'ouvrage

Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie

Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Direction régionale de l'écologie, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine

Préfecture du Département de la Gironde

Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

Structure porteuse

Préfecture du Département de la Gironde

Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

Animateur Natura 2000

Structure: Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine

Présidente : Catherine MESAGER
Directrice : Christine BARBOUX
Chargée de secteur antenne Gironde : Adeline DESTOMBES
Chargé de mission Natura 2000 : Pascal TARTARY

Antenne Gironde : 5 allée Ronsard – 33 320 Le Taillan-Médoc

Rédaction du bilan

Rédaction : Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000 du site (CEN Aquitaine)

Validation : Adeline DESTOMBES, Chargée de secteur de l'antenne Gironde (CEN

Aquitaine)

Référent DDTM33: Nicolas KLEIN

Cartographie

Pascal TARTARY, Animateur du site Natura 2000 de Cénac

Illustrations

Pascal TARTARY, Animateur du site Natura 2000 de Cénac (CEN Aquitaine)

Résumé

Le site des Carrières de Cénac se situe au sein du département de la Gironde (Préfecture de Département : Bordeaux), dans le territoire de l'Entre-Deux-Mers, portion du territoire girondin comprise entre la Garonne et la Dordogne.

Cénac est une petite commune située à l'est de Latresne, à proximité de la Garonne. Le site, d'après le Formulaire Standard de Données (FSD), couvrait initialement une superficie de 5,35 ha.

Le site Natura 2000 des « Carrières de Cénac » ne concerne que la commune de Cénac, en particulier les carrières situées au sein du coteau au-dessus de la rivière Pimpine.

Ce site n'est pas fréquenté tout au long de l'année par les chiroptères. Des espèces assez variées l'occupent durant la période hivernale et durant la période de swarming (regroupement automnal qui marque la période de l'accouplement). Ces périodes constituent l'intérêt primordial de la protection des populations présentes.

Au regard de la cartographie au 1/25 000ème et de la prise en compte de l'ensemble des carrières souterraines concernées, une modification du périmètre a été actée. Ainsi, le site est passé de 5,35 ha à 22,6 ha, toujours sur la commune de Cénac.

| Site Natura 2000 FR | 7200705 des Carrières | de Cénac | |
|---------------------|-----------------------|----------|--|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Table des matières

| Intro | oduction | 7 |
|--|---|--------------------------------|
| l. | Mise en œuvre de la contractualisation sur le site | 8 |
| Α | . Contrat Natura 2000 | 8 |
| В | . Charte Natura 2000 | 9 |
| C | . Mesures agro-environnementales et climatiques | 9 |
| II. | Information, communication et sensibilisation | 10 |
| III. | Evaluation de l'état de conservation | 11 |
| Α | . Suivi des populations de chauves-souris | 11 |
| В | | |
| IV. | Actions à entreprendre en 2017 | 12 |
| Α | . Synthèse d'avancement des actions | 13 |
| В | · | |
| | clusion | |
| Figu Figu | ure 1 : Vue de l'entrée principale de la carrière prioritaire | 10 l e |
| Figu | en hibernation | |
| | | r le |
| | ble des tableaux | r le 14 |
| Tab | ble des tableaux leau I : Contrats Natura 2000 mobilisables sur le site | r le 14 8 |
| Tabl | ble des tableaux leau I : Contrats Natura 2000 mobilisables sur le site leau II : Bilan du nombre de contacts engagés pour les contrats | r le 14 8 8 |
| Tabl Tabl Tabl | ble des tableaux leau I : Contrats Natura 2000 mobilisables sur le site | r le 14 8 8 |
| Tabi Tabi Tabi Tabi Tabi | ble des tableaux leau I : Contrats Natura 2000 mobilisables sur le site | r le 14 8 8 9 |
| Tabi Tabi Tabi Tabi Tabi | ble des tableaux leau I : Contrats Natura 2000 mobilisables sur le site | r le 14 8 8 9 9 |
| Tabi Tabi Tabi Tabi Tabi Tabi | ble des tableaux leau I : Contrats Natura 2000 mobilisables sur le site | r le 14 8 8 9 9 |
| Tabi Tabi Tabi Tabi Tabi Tabi | ble des tableaux leau I : Contrats Natura 2000 mobilisables sur le site | r le 14 8 9 9 9 |
| Tabi Tabi Tabi Tabi Tabi Tabi Tabi (201 | ble des tableaux leau I : Contrats Natura 2000 mobilisables sur le site | r le 14 8 8 9 9 11 |

Introduction

Le site Natura 2000 « Carrières de Cénac » FR7200698 (Directive 92/43/CEE "Habitats, Faune, Flore") s'est doté d'un Document d'Objectifs validé en 2008. L'intégration de ce site au réseau Natura 2000 résulte de la présence de chiroptères dans la zone, en particulier du **Grand rhinolophe** *Rhinolophus ferrumequinum*, du complexe d'espèces **Grand / Petit murin** *Myotis myotis/blythii* et du **Murin à oreilles échancrées** *Myotis emarginatus* en période hivernale.

Le site des carrières de Cénac est considéré comme ayant un niveau d'intérêt fort au niveau régional, avec la présence de 10 espèces de chauves-souris dont 6 relevant de l'annexe II de la Directive « Habitats Faune Flore ».

Plus récemment, il a été découvert un intérêt particulier du site pour le swarming de nombreuses espèces différentes jusqu'à 12, ce qui en fait l'un des deux sites majeurs à l'échelle régionale, et le seul site de cette importance en Gironde.

L'année 2015-2016 marque la première année d'animation de la deuxième tranche de mise en œuvre du document d'objectifs du site. Tout comme la première, cette deuxième tranche a été confiée par la Préfecture de la Gironde au Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine).

Ce document fait état des activités entreprises lors de la période allant de novembre 2015 à décembre 2016.

Il est à noter pour conclure que le site des carrières de Cénac a été officiellement désigné en droit français par un arrêté de désignation en date du 22 août 2016.

I. Mise en œuvre de la contractualisation sur le site

A. Contrat Natura 2000

Le DOCOB validé en 2010 préconise la mise en œuvre de 2 contrats Natura 2000 pour garantir la conservation des populations de chauves-souris sur le site.

Tableau I: Contrats Natura 2000 mobilisables sur le site

| Code de l'action | Dénomination | Niveau de priorité |
|------------------|---|--------------------|
| GH1 | Mise en place d'un périmètre de protection ou de grilles | Fort |
| | et information des usagers sur les carrières prioritaires | |
| GH2 | Mise en place d'un périmètre de protection ou de grilles | Moyen |
| | et information des usagers sur les carrières secondaires | |

L'action GH2 a été mise en suspens par le comité de pilotage, dans l'attente de la concrétisation

de l'action GH1 jugée prioritaire, malgré un contact favorable de la part d'un des propriétaires.

Le propriétaire de l'accès principal de la carrière prioritaire est réticent à dépenser de l'argent public pour mettre en protection ses carrières. Il estime que la clôture et les panneaux de sensibilisation qu'il a posé suffisent à limiter la fréquentation sur le site.

Le CEN Aquitaine rappelle qu'au-delà de l'intérêt de protéger les populations de chauves-souris des carrières, ces



Figure 1 : Vue de l'entrée principale de la carrière prioritaire

aménagements sont particulièrement nécessaires à la sécurité du public. Les carrières de Cénac sont dans un état de dégradation avancée.

Tableau II : Bilan du nombre de contacts engagés pour les contrats

| Nombre de contacts | Surface démarchée | % du nombre total de | % de la surface totale |
|--------------------|-------------------|----------------------|------------------------|
| engagés | | parcelles du site | du site |
| 6 | 6,7 ha | 29% | 29% |

Tableau III: Bilan du nombre d'engagements potentiels pour les contrats

| Nombre | % de | Surface | % du nombre total | % de la surface totale du |
|--------------|----------------|---------|----------------------|---------------------------|
| d'engagement | concrétisation | engagée | de parcelles du site | site |
| 1 | 16% | 0,4 ha | 1% | 2% |

B. Charte Natura 2000

Aucune action de DOCOB n'était ciblée au travers de la charte Natura 2000. Depuis 2012, ce document de contractualisation intègre les acteurs socio-économiques.

Tableau IV: Bilan du nombre de contacts engagés pour la charte

| Nombre de contacts | Surface démarchée | % du nombre total de parcelles | % de la surface totale |
|--------------------|-------------------|--------------------------------|------------------------|
| engagés | | sur le site | du site |
| 2 | - | - | - |

Deux acteurs socio-économiques ont été contactés. Cette catégorie d'utilisateurs du site ne peut pas comptabiliser de surface.

Tableau V: Bilan du nombre d'engagement pour la charte

| Nombre de contacts engagés | % de concrétisation | Surface engagée | % du nombre total de parcelles sur le site | % de la surface totale du site |
|----------------------------|---------------------|-----------------|---|-----------------------------------|
| 1 | 50% | - | - | - |

C. Mesures agro-environnementales et climatiques

Le site Natura 2000 des carrières de Cénac n'est pas particulièrement agricole. Ce sont plus les milieux forestiers qui prédominent. Cette situation fait que le site n'est pas retenu pour la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques.

Pour se nourrir, les chauves-souris utilisent plutôt le réseau de prairies présentes au sein du bassin versant et facilement accessibles par la ripisylve du cours d'eau de la Pimpine. A ce titre, il semble nécessaire d'introduire l'enjeu territoire de chasse des chauves-souris dans le futur projet agroenvironnemental du site Natura 2000 de la Pimpine. Ainsi, dans une optique de rapprochement, le CEN Aquitaine et l'animateur du site de la Pimpine (Rivière Environnement) se sont rencontrés.

Six mesures semblent particulièrement adaptées pour garantir l'intérêt des milieux agricoles en tant que zone de chasse pour les chauves-souris.

Tableau VI: Mesures en faveur des chiroptères mobilisables sur les exploitations agricoles

| Code | Dénomination | Intérêt pour les chauves-souris |
|----------|---|---|
| mesure | | |
| SHP_01 | Opération individuelle systèmes herbagers | Maintien des prairies ouvertes et d'une |
| | et pastoraux | source de nourriture liée à l'élevage |
| PHYTO_02 | Absence de traitement herbicide de | Limite les atteintes sur la ressource |
| | synthèse | alimentaire des espèces |
| PHYTO_03 | Absence de traitement phytosanitaire de | |
| | synthèse | |
| PHYTO_07 | Mise en place de la lutte biologique | |
| LINEA_01 | Entretien de haies localisées de manière | Maintien des corridors de |
| | pertinente | déplacement |
| LINEA_02 | Entretien d'arbres isolés ou en alignements | Maintien des éléments fixes du |
| | | paysage, point de repère des espèces |

Ces mesures ne seront pas contractualisables avant 2018.

II. Information, communication et sensibilisation

• Fiche de présentation du site

Le CEN Aquitaine, dans sa mission d'information, a réalisé une fiche de présentation synthétique du site, de ces enjeux et de la démarche Natura 2000 à l'occasion du renouvellement de sa mission d'animateur. Cette fiche de présentation a été adressée aux collectivités territoriales du secteur.



• Rencontre avec la commune

Le CEN Aquitaine, dans le cadre de son assise territoriale, a rencontré les élus de la commune de Cénac. A l'occasion de cet entrevu, le CEN a présenté la mission d'animateur Natura 2000 et l'assistance technique que peut apporter ce dernier sur le territoire sur les enjeux spécifiques chauves-souris et sur ceux plus généraux de la conservation de la nature.

Comité de pilotage Natura 2000

Depuis 2011, début de l'animation du site Natura 2000, un comité de pilotage (COPIL) annuel est organisé. Il réunit l'ensemble des membres du COPIL, sous la présidence de la Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde. Au cours de cette réunion, le bilan de l'année écoulé et le prévisionnel des actions à venir ont été présentés et validés.

Le CEN Aquitaine, dans sa mission d'information des acteurs du territoire, a organisé le **4**ème **comité de pilotage** de l'animation le 17 octobre 2016, dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Cénac.

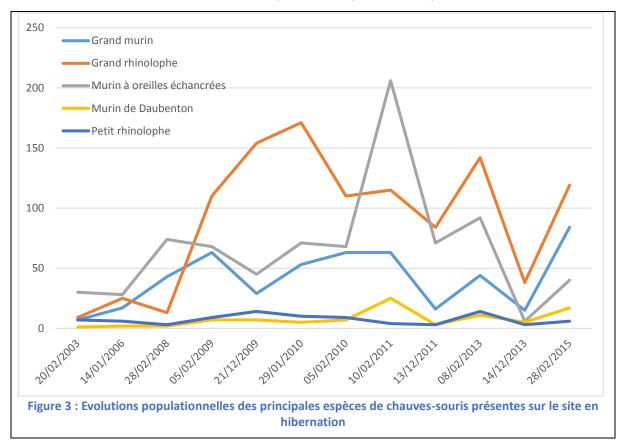
Tableau VII: Bilan de l'organisation du COPIL Natura 2000

| Date | Evènement | Contenu | Validation | Nombre de participants |
|------------|-----------------------------------|---------------------------------|------------|------------------------|
| 17/10/2016 | Comité de pilotage Natura 2000 | Bilan 2015-2016 et prévisionnel | Oui | 8 |

III. Evaluation de l'état de conservation

A. Suivi des populations de chauves-souris

Deux suivis des populations de chauves-souris sont menés par le Groupe chiroptères d'Aquitaine sur le site : l'un en période hivernale (janvier-février) et l'autre en période d'accouplement (septembrenovembre). En 2015-2016, le suivi de l'accouplement n'a pu être entrepris.



La plupart des espèces suivies semblent se maintenir d'une année sur l'autre depuis 2009. Seule la population de Murin à oreilles échancrées semble être à la baisse, sans pour autant atteindre des niveaux critiques. A l'inverse, la population de Grand murin est en forte hausse durant la période hivernale.

B. La pratique du VTT : une activité à surveiller

Le site fait l'objet depuis peu d'une intense activité de VTT. La pratique est devenue assez importante pour que des chemins apparaissent dans la végétation. Ce loisir semble se développer sans cadre organisationnel et pose des problèmes d'utilisation de la propriété d'autrui.

Au-delà de ces considérations réglementaires, cette pratique se développe sur des parcelles ponctuées de trou d'aération (des carrières), sujettes à des effondrements de terrain réguliers.

A l'avenir, l'animateur Natura 2000 sera particulièrement vigilent sur l'évolution de cette pratique qui pourrait poser à terme des conséquences sur la qualité des milieux naturels du site.

IV. Actions à entreprendre en 2017

Quatre actions principales sont à engager sur l'année 2017 :

- Connaître précisément la fréquentation des carrières
- Relancer l'information et la sensibilisation autour du site Natura 2000, notamment au travers de journées de sensibilisation de la population et des propriétaires fonciers
- Faire vivre la charte Natura 2000, en la faisant connaître et en démarchant les collectivités territoriales, les propriétaires et les usagers
- Suivre les populations de chauves-souris, par l'intermédiaire du partenariat développé avec le Groupe chiroptère d'Aquitaine

A. Synthèse d'avancement des actions

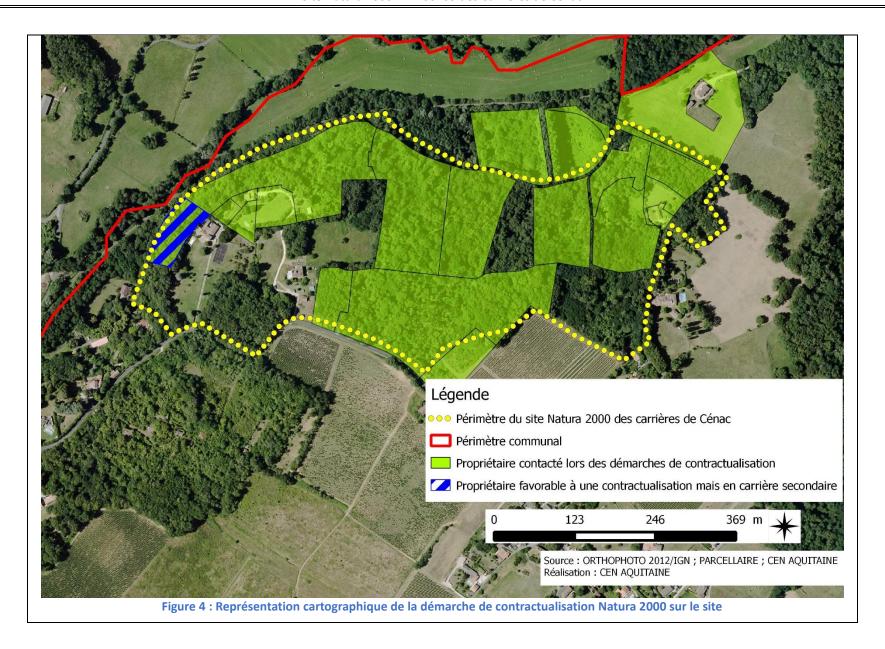
Tableau VIII : Etat d'avancement des actions du DOCOB après la première année d'animation (2015-2016) de la deuxième tranche d'animation (2015-2018)

| Objectif de conservation | Code de l'action | Dénomination | Réalisation 2015/2016 | Etat d'avancement 2015/2018 | |
|---|------------------|--|--------------------------|--------------------------------|--|
| Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial | GH1 (CK2) | Mise en place d'un périmètre de protection ou de grilles et information sur les carrières prioritaires | | | |
| Conserver les especes à interet communautaire et patrimoniai | GH2 (CK2) | Mise en place d'un périmètre de protection ou de grilles et information sur les carrières secondaires | | | |
| | SE1 (HC) | Suivi des populations de chiroptères des carrières | | | |
| | SE2 (HC) | Acquisition et pose de détecteurs de suivi hygrothermique (intérieur et extérieur) | Opération f | finalisée avant 2015 | |
| Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces | SE3 (HC) | Suivi bimensuel en hiver des populations de chiroptères (déplacement entre les cavités) | Opérat | tion réorientée | |
| | SE4 (HC) | Recherche de gîtes (grand rhinolophe) estivaux à proximité | Opération f | finalisée avant 2015 | |
| | SE5 (HC) | Reprise et synthèse des données de suivi | | | |
| Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces | VA1 (CA) | Mettre en place de la sensibilisation ex-situ | | | |
| | AN1 (CA) | Identification des ayants-droits sur le site | Opération non | programmée en 2016 | |
| | AN2 (CA) | Information et communication sur les mesures de gestion | | | |
| | AN3 (CA) | Identification des besoins financiers | | programmée en 2016 | |
| | AN4 (CA) | Rédaction de la Charte Natura 2000 | Opération f | finalisée avant 2015 | |
| | AN5 (CA) | Prise de contact avec les ayants-droits | Opération non | programmée en 2016 | |
| | AN6 (CA) | Diagnostic des parcelles | Opération non | programmée en 2016 | |
| | AN7 (CA) | Proposition de contrats | | programmée en 2016 | |
| | AN8 (CA) | Aide au montage financier | | programmée en 2016 | |
| Animer l'application du Document d'Objectifs | AN9 (CA) | Suivi de l'instruction | | | |
| | AN10 (CA) | Aide à la mise en œuvre technique des mesures | | programmée en 2016 | |
| | AN11 (CA) | Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins | | | |
| | AN12 (CA) | Ingénierie financière | Opération non | programmée en 2016 | |
| | AN13 (CA) | Elaboration du cahier des charges techniques | | programmée en 2016 | |
| | AN14 (CA) | Conduite d'opération | Opération non | programmée en 2016 | |
| | AN15 (CA) | Bilan et évaluation des actions et des contrats | | | |
| | AN16 (CA) | Préparation et animation du comité de pilotage | | | |
| | AN17 (CA) | 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1 | | | |
| Pour le niveau de priorité (code action) : | | Prioritaire (niveau 1) Secondaire (niveau 2) Tertiaire (niveau 3) | | | |
| Pour la nomenclature des actions | | (CK2) = contrat Natura 2000 (HC) = Hors contrat (CA) = Contrat d'animation Natura 2000 | | | |
| Pour le niveau d'avancement : | | lancé Finalisé à Finalisé entre 26 et 49% Finalisé entre 50 et 75% Finalisé entre 76% et 99% Finalisé entre 76% et 99% | | | |

B. Tableau de bord de la démarche d'animation territoriale

Tableau IX : Tableau de bord des démarches envers les collectivités territoriales

| Démarche auprès des Collectivités locales | Nbre de contacts | Surface | Concrétisation | % du nbre de | % de la | % de | Commentaires |
|--|------------------|-----------|----------------|-----------------------|----------------|----------------|--------------|
| | engagés | démarchée | | collectivité sur site | surface totale | concrétisation | |
| Réunion ou prise de contact avec au moins un élu de la commune | 1 | 22,5 ha | 1 | 100% | 100% | 100% | - |



Conclusion

Durant cette première année de deuxième tranche d'animation, le CEN Aquitaine s'est attelé à relancer l'animation après plus d'un an et demi d'arrêt de l'animation.

Vu la taille relativement petite du site Natura 2000 et les liens fonctionnels qu'il entretient avec le site Natura 2000 de la vallée de la Pimpine, le CEN Aquitaine a engagé un rapprochement avec l'animateur Natura 2000 de ce site. L'objectif serait d'intégrer la problématique de la gestion des zones de chasse à chauves-souris dans la démarche spécifique de gestion des parcelles agricoles dans le cadre de la mise en place de mesures agro-environnementales.

Les années à venir permettront d'apporter des réponses aux blocages des propriétaires concernant la fréquentation des carrières et la nécessité de les mettre en protection, pour des raisons de sécurité et pour la tranquillité des populations de chauves-souris.

Annexe 1 : Fiche de présentation du site

Nom officiel du site Natura 2000 : Carrières de Cénac

Date de transmission de la ZSC : 31 juillet 2003

Date de l'arrêté de la ZSC : 22 aout 2016

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : oui / ☑ non

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : ☑ oui / non

Numéro officiel du site Nature 2000 : FR 7200698

Localisation du site Nature 2000 : région(s) concernée(s) : Aquitaine

Localisation du site Natura 2000: département(s) concerné(s) : Gironde (33)

Date de mise à jour du FSD : 22 août 2016

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 22,6 ha

Préfet coordinateur : Préfet de Gironde

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pour la période d'animation du Docob :

Préfet de Gironde

Structure porteuse : Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

Animateur: Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine

Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site : Grottes non exploitées (8310)

Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site : Rhinolophus hipposideros (1303)

Rhinolophus ferrumequinum (1304)

Myotis blythii (1307)

Barbastella barbastellus (1308)

Miniopterus schreibersii (1310)

Myotis emarginatus (1321)

Myotis bechsteinii (1323)

Myotis myotis (1324)

Espèces patrimoniales présentes sur le site : *Myotis daubentoni*

Myotis mystacinus

Myotis nattereri

Myotis alcathoe

Plecotus austriacus

Plecotus auritus

Eptesicus serotinus

1er septembre 2016

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 9 sur 136

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Arrêté du 22 août 2016 modifiant l'arrêté du 20 novembre 2014 portant désignation du site Natura 2000 Carrières de Cénac (zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1617238A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II;

Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2014 portant désignation du site Natura 2000 Carrières de Cénac (zone spéciale de conservation) :

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête:

- Art. 1°. La carte au 1/25 000 annexée au présent arrêté abroge et remplace la carte annexée à l'arrêté du 20 novembre 2014 portant désignation du site Natura 2000 Carrières de Cénac (zone spéciale de conservation) FR 7200698. L'espace ainsi délimité s'étend dans le département de la Gironde sur tout ou partie du territoire de la compune suivante : Cénac
- Art. 2. La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée au présent arrêté abroge et remplace la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée à l'arrêté du 20 novembre 2014 portant désignation du site Natura 2000 Carrières de Cénac (zone spéciale de conservation).
- Art. 3. La carte visée à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de la Gironde, dans la mairie de la commune située dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.
- Art. 4. Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 août 2016.

Pour la ministre et par délégation : Le directeur de l'eau et de la biodiversité, F. MITTEAULT



PREFECTURE DE LA GIRONDE

ARRÊTÉ RELATIF A LA CREATION DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE « CARRIERES DE CÉNAC » Le Préfet de la Gironde Commandeur de la Légion d'Honneur Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu la directive habitat, faune, flore n°92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive «Habitats», et notamment ses articles 4 et 6; Vu le Code de l'environnement modifié par la loi n°2005-157 du 23 février 2005, et notamment les articles L.414-2 et R.414-8 et suivants relatifs aux comités de pilotage;

VU la décision de la commission européenne du 12 novembre 2007 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, une première liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique, et dans laquelle figure le site n° FR7200698 « Carrières de Cénac »;

VU l'arrêté n° 010675 du 15 mai 2001, modifié par l'arrêté n° 061412 du 26 juillet 2006 relatif à la création et à la constitution d'un comité de pilotage interdépartemental pour cinq sites à chiroptères dont le site d'importance communautaire (SIC) n° FR 7200698 – «Carrières de Cénac»,

VU la décision du 4 juillet 2008 du Comité Local de Suivi du site d'importance communautaire (SIC) n° FR 7200698 – «Carrières de Cénac»,

VU l'arrêté n°082135 du 18 novembre 2008, portant abrogation de l'arrêté n°010675 du 15 mai 2001 constituant un comité de pilotage interdépartemental pour cinq sites Natura 2000 à chiroptères ; Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

Article 1 : Il est constitué un comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs du site d'importance communautaire n° FR7200698 « Carrières de Cénac ».

Article 2 : Le comité de pilotage institué à l'article 1er du présent arrêté est composé comme suit :

Représentants des collectivités territoriales de la Gironde :

- Le Président du conseil général de la Gironde ou son représentant,
- Le Maire de la commune de Cénac ou son représentant,
- Le Président de la Communauté de communes des portes de l'entre deux mers

Représentants d'associations :

- Le Président du conservatoire régional des espaces naturels (CREN) d'Aquitaine ou son représentant,
- Le Président de la SEPANSO Aquitaine ou son représentant,
- Le Président du groupe chiroptères Aquitaine (GCA) ou son représentant
 - Le Président de la fédération départementale des chasseurs de Gironde ou son représentant,

Représentants des intérêts agricoles, forestiers et de la propriété:

- Le Président de la chambre d'agriculture de Gironde ou son représentant,
- Le Président du syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest ou son représentant.

- Le Président du centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Aquitaine ou son représentant,
- Le Président du syndicat de la propriété privée rurale ou son représentant,
- Le Président de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) ou son représentant.

Représentants des intérêts touristiques :

- Le Président du comité départemental du tourisme de Gironde ou son représentant,
- Le Président du comité départemental de randonnée pédestre de Gironde ou son représentant.

Représentants des propriétaires et des ayant-droits :

- Monsieur Lacroix
- Monsieur Brignon
- Monsieur Foures
- Monsieur Dutrain
- Monsieur Vézinaud

Personnalités qualifiées et experts :

- le président du Comité scientifique régional du patrimoine naturel ou son représentant

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Le Préfet de la Gironde ou son représentant,
- Le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- Le Directeur départemental des territoires et de la Mer ou son représentant,
- Le Chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de la Gironde ou son représentant.
- Le Délégué régional de l'ASP ou son représentant.

Article 3 : Le comité de pilotage est sous présidence de l'Etat. Il se réunit sur l'initiative de son président. Le comité de pilotage peut inviter tout organisme ou expert qu'il juge utile d'associer à ses travaux.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois à compter de sa publication

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs , M. le directeur régional de l'environnement d' Aquitaine et M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux le 1 4 MARS 2011

Le préfet

Isabelle DILHAC

Pour le Préfet,

ire Générale

Annexe 4 : Fiche de présentation adressée aux collectivités territoriales









Fiche de présentation du site Natura 2000 des « Carrières de Cénac » (Mise à jour janv. 2016)

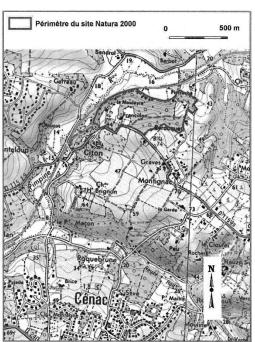
Le site Natura 2000 des « Carrières de Cénac » s'étend sur 22,6 ha sur la commune de Cénac exclusivement. Cette zone se situe au nord du lieu-dit Citon et à l'est de l'ancienne voie SNCF réhabilitée en piste cyclable.



Une entrée de carrière souterraine

Les carrières de Cénac sont formées d'une succession de cavités souterraines distantes de quelques dizaines de mètres l'une de l'autre. Elles se trouvent légèrement en retrait du bord du chemin de randonnées qui longe la piste cyclable. Elles se situent ainsi en limite sud de la vallée de la Pimpine, au pied d'une petite butte boisée. Les entrées de carrières sont au nombre de 15 et s'étendent sur une distance de 600 mètres environ. Il s'agit de carrières aux salles peu étendues, aux couloirs relativement étroits et aux plafonds globalement assez bas (en général de 2 à 3 mètres de hauteur). Cependant, elles ont des profondeurs et des développements très différents les unes des autres.

Les chiroptères ne fréquentent pas ce site toute l'année. 13 espèces sont présentes durant la période hivernale et durant la période de swarming (regroupement automnal permettant l'accouplement). Ces périodes sensibles sont primordiales pour la protection des populations présentes.



Périmètre du site Natura 2000 des carrières de Cénac









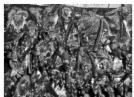
13 espèces de chiroptères ont été recensées sur le site. Elles ont été classées selon leur intérêt communautaire, ou selon l'enjeu de conservation qu'elles représentent sur le site.

A noter, cette hiérarchisation détermine les espèces sur lesquels les efforts de conservation devront être portés.

- O priorité 1 : espèce ayant une valeur patrimoniale très forte :
 - Grand rhinolophe
 - Grand ou Petit murin
 - Murin à oreilles échancrées

- priorité 2 : espèce ayant une valeur patrimoniale forte :
 - Petit rhinolophe
 - Murin de Bechstein
 - Barbastelle d'Europe

- O Priorité 3 : espèce ayant une valeur patrimoniale moyenne :
 - Murin de Daubenton
 - Murin "type" à moustaches
 - Murin de Natterer
 - Oreillard sp.



Essaim de Grands murins



Murin de Daubenton



Petit rhinolophe



Oreillard en hivernation



Grand rhinolophe

Six enjeux de conservation concernent le site (voir tableau ci-dessous) : 4 se situent directement sur le site et 2 (zone de chasse en prairie et maintien des corridors entre les différents éléments) sont à développer au travers des projets territoriaux (schémas de planification et plans de conservation). Ces enjeux sont croisés avec les risques connus sur le site. Enfin, les actions envisagées y sont présentées ainsi que les outils recommandés (en gras).

| Enjeux -> | Site | Gite | Gite de reproduction | Zone de chasse | Zone de chasse | Corridors entre les |
|------------------------------|--|------------------|--------------------------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------|
| Risques $lacksquare$ | d'accouplement | d'hivernation | forestier | forestière | en prairie | différents éléments |
| Accès aux carrières | Périmètre de prot | ection (Contrat) | | | | |
| Fréquentation | Périmètre de protection (Contrat) + Limitation des accès (Charte) | | | . 7 A a E _{a a} a | | s 88 g g |
| Etat des carrières | Avis sur les am | énagements | | | : | 2 |
| Gestion forestière | | | Adaptation des pratiques | (Contrat + Charte) | 33 | |
| Liens fonctionnels hors site | | 21 | Intégration dans les schémas directe | | schémas directeurs voisins | |

(SCOT, PLU, SRCE, Natura 2000 de la Pimpine)

Pour atteindre ces objectifs, l'animateur dispose de 2 outils spécifiques à Natura 2000 :

| Outils | Bénéficiaires | Avantages liés |
|--|---|---|
| La charte Natura 2000 | Tous les propriétaires du site Natura 2000, ainsi que | Exonération des frais de succession |
| (engagements sur des bonnes | tous les usagers socio-économiques du site | Exonération de taxe sur le foncier non bâti |
| pratiques n'engendrant pas de surcout) | | |
| Le contrat Natura 2000 (action | Tous les autres propriétaires | Prise en charge à 100% des actions prévues au |
| d'amélioration du site engendrant | | contrat |
| un coût) | | Exonération des frais de succession |
| par exemple: Mise en place d'un | | Exonération de taxe sur le foncier non bâti |
| périmètre de protection ou de | | |
| grilles et information sur les | | |
| carrières) | | |

L'animateur veille aussi à ce que l'ensemble des politiques publiques (Scot, PLU, politique environnementale des communes..), comme des projets privés prennent bien en compte les enjeux liés à la présence de ces espèces qui sont inscrites dans la Directive européenne Habitat/ faune Flore, sur le site Natura 2000 lui-même, mais aussi pour des projets plus ou moins éloignés du site, mais qui pourrait avoir une influence dessus.



Le classement au titre de Natura 2000 nécessite un régime spécifique d'autorisation pour certains projets, comme pour la fermeture ou le comblement des carrières, le retournement de prairies ou les premiers boisements de plus de 1 ha. Pour savoir si votre projet entre dans ce cas, n'hésitez pas à contacter l'animateur Natura 2000.



Le site est traversé par un chemin rural, il est donc très facile de s'y promener.

Ne pas pénétrer dans les carrières souterraines



Les entrées de carrières sont parfois dissimulées dans la végétation.

Ne pas quitter les sentiers balisés

La commune de Cénac est concernée par un second site Natura 2000 correspondant à la vallée alluviale de la Pimpine. Ces deux sites sont complémentaires notamment dans le cycle de vie des chauves-souris : l'un assure le gite et l'autre le couvert. Mais la vallée alluviale de la Pimpine est aussi un milieu de vie pour de nombreuses autres espèces comme la Loutre d'Europe ou le Cuivré des marais.



Le Cuivré des marais

Pour aller plus loin...



- Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html
- Site DREAL: http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/
- Portail de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel): http://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectifs

Pour se renseigner sur le site Natura 2000 des « Carrières de Cénac » :



Préfecture de Gironde Direction départementale des territoires et de la mer Service Eau et Nature Rue Jules Ferry – BP90



Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine Antenne Gironde 5 allée Ronsard 33 320 LE TAILLAN MEDOC